



Problématique du partenariat public-privé gage du développement de la RD. Congo. Cas du Projet de construction du corridor économique entre la RDC et l'Angola (1ère phase)

Albert Daddy BITSHILUALUA NKASHAMA
Institut Supérieur D'Etudes Sociales/ISES/KANANGA
Kananga, République Démocratique du Congo.

Josué MULUMBA NSAMBUKA
Centre de Recherche en Sciences Humaines/ CRESH
KANANGA – KASAÏ-CENTRAL – République Démocratique du Congo.

Prince NGOY KALALA
Centre de Recherche en Sciences Humaines/ CRESH
KANANGA – KASAÏ-CENTRAL – République Démocratique du Congo.

Cocco Olivier KALUBI MUBENGA
Centre de Recherche en Sciences Humaines/ CRESH
KANANGA – KASAÏ-CENTRAL – République Démocratique du Congo.

Nico BANZA MUTAMBAYI
Centre de Recherche en Sciences Humaines/ CRESH
KANANGA – KASAÏ-CENTRAL – République Démocratique du Congo.

Résumé : La présente recherche porte la Problématique du partenariat public-privé pour le développement de la République Démocratique Congo. Cas du Projet de construction du corridor économique entre la RDC et l'Angola (1ère phase). L'objectif principal est d'assurer une connaissance de base des questions relevant de la problématique des nouveaux systèmes du partenariat dans les secteurs public-privé pour le développement surtout de la mondialisation; Et aussi informer les populations sur l'intégration du partenariat par tout le monde dans les projets de développement surtout de notre milieu (ville de Kananga). Cela étant, nous avons fait nos analyses grâce à la modélisation, la grille d'analyse CATWOE et la

grille d'analyse patrimoniale pour un partenariat efficace. L'utilisation de cet outil de l'analyse systématique à travers l'étude de la situation du partenariat public- privé dans la ville de Kananga. Outre l'introduction et la conclusion, la présente étude est subdivisée en quatre points dont le premier porte sur la revue théorique du partenariat public-privé et le développement ; le deuxième sur la revue empirique, le troisième sur le contexte et la méthodologie de l'étude, en fin le dernier sur la présentation et l'interprétation des résultats.

Mots-clés: partenariat¹, problématique², public-privé³, développement⁴, Kananga⁵.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.13957100>

Published in: Volume 3 Issue 5



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

1. Introduction

L'effondrement institutionnel économique et social caractéristique de la crise qui sévit en RDC, depuis plusieurs décennies, constitue un obstacle majeur à l'atteinte de l'objectif que s'est fixé le gouvernement congolais d'inscrire le pays sur la voie de développement. PNUD (2008)

Cela étant, Parmi les axes stratégiques définis pour appuyer le progrès économique et social, sont retenus d'une part la mise en place des infrastructures de base pour la population, des secteurs porteurs à travers des investissements privés d'origine locale et étrangère. Cependant, comme dans tous les autres pays en voie de développement, l'important déficit d'infrastructures, le manque d'accès à des services publics de qualité associés aux ressources budgétaires limitées de l'Etat ne permettent pas d'effectuer les divers investissements d'envergure nécessaires d'assumer les coûts liés à l'entretien et à la maintenance des ouvrages économiques, équipements, services existants et futures.

Pour cela, la recherche des mécanismes de financements alternatifs innovants, permettant de réduire la pression sur le budget national, la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale et obtenir des gains d'efficacité dans la conduite des projets clés, a conduit à l'identification d'un mode de collaboration entre les secteurs public et privé appelé partenariat public-privé (PPP). MOUMOUSSE (2016)

Dans le cadre de ce modèle, l'Etat jouant principalement son rôle de régulateur, définit les conditions permettant de bâtir un pont afin de concilier l'intérêt de secteur privé et l'intérêt général dont il est garant. MOUMOUSSE (2016)

Pour faciliter la compréhension des liens entre le partenariat et le développement dans leur tension inhérente à l'histoire, il nous semble impératif de clarifier la logique et le contexte dans lequel ces deux réalités s'inscrivent.

Le partenariat implique la présence de deux ou de plusieurs partenaires qui sont soit des Etats, soit des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, les uns et les autres se trouvent en coopération en ayant des intérêts divergents, des tailles différentes ainsi que des conceptions différentes. Le partenariat requiert l'application des conventions et accords ratifiés par les parties partenaires. Carol Landry et Brigitte Gagnon (1999).

Ainsi, depuis les temps les plus anciens, tous les pays tendent à coopérer les uns avec les autres dans le but de promouvoir le bien-être social de leurs populations respectives. De l'autarcie à l'ouverture au reste du monde, on a développé les concepts tels que l'aide, l'assistance, la coopération, la division internationale du travail, le nouvel ordre économique international, le programme d'ajustement structurel, mondialisation par la communication et bien d'autres. Toutefois, l'expérience a prouvé que le fossé ne fait que s'accroître entre le Nord et le Sud. Chalmers LaRose (2016).

Les échecs constatés dans la gestion des aides reçues par le sud (Afrique subsaharienne) ont poussé les partenaires étrangers de les réorienter vers les organisations non gouvernementales qui sont-elles proches des communautés locales pour accompagner ces dernières dans le processus de leur développement; mais les résultats sont restés les mêmes, c'est-à-dire les interventions de ces ONG n'ont pas généré un impact mesurable sur les conditions existentielles de la base. Chalmers LaRose (2016).

Le plus surprenant est que depuis notre indépendance, la mise en place des structures de partenariat, d'infrastructures économiques et locales à même d'assumer le développement du pays a toujours figuré parmi les priorités des différents gouvernements qui se sont succédé. Plusieurs plans et programmes de développement ont été menés tant au niveau national que provincial. Cependant le problème de la pauvreté, pour ne pas dire du sous-développement demeure toujours.

Bien que disposant d'énormes potentialités naturelles, la République Démocratique du Congo peine pourtant dans un état de sous-développement avancé.

La République Démocratique du Congo est classé au 164ème rang sur 174 pays selon l'indice de développement humain (IDH) du PNUD de la Banque Mondiale. Cet état de fait se justifie en partie par une défaillance des services publics et privés et une faiblesse des infrastructures de production.

Il se pose sans nul doute un problème sérieux au Kasai central (ville de Kananga) au niveau du partenariat public-privé dans la mesure où ce dernier est devenu un moyen de gain à des fins personnelles. Groupe de Banque Mondiale (2024).

Les partenaires quels qu'ils soient appliquent ce qu'on appelle opération retour un comportement qui consiste en un émiettement de l'enveloppe financière affectée à l'exécution des projets de développement aux profits des individualités à tous les niveaux hiérarchiques concernés. Ce qui est une remise en cause du but même du partenariat, celui de promouvoir l'intérêt général des bénéficiaires.

A cela peuvent s'ajouter la faiblesse institutionnelle et structurelle pour la coordination des activités au niveau des instances publiques. Le taux de remboursement trop élevé, le non-respect des règles du jeu, l'insécurité sociale etc. Avec un tel lot des problèmes ou contraintes, une réflexion profonde doit présider à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles du partenariat entre les acteurs public et privé.

1. REVUE THEORIQUE DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ET LE DEVELOPPEMENT

1.1. Notion sur partenariat public-privé

1.1.1. Le partenariat

a. Les enjeux

Les enjeux sont les intérêts ou les avantages que poursuivent deux parties en partenariat. C'est ce que l'on peut gagner ou perdre. Toutefois dans le contexte qui est le nôtre, il importe de mieux définir les TDR en vue de satisfaire les parties et promouvoir enfin le bien-être général des populations. COLOMBE BRAUN DESHAIES (2012).

Stéphane SAUSSIÉ (2015) aborde deux grands enjeux liés aux étapes de contraction et de pilotage d'un partenariat public-privé, comment trouver le bon dosage en termes de partage des risques et de flexibilité contractuelle? Comment s'investir dans la relation et comment équilibrer le rapport de forces vis-à-vis du partenaire privé?

Trouver le bon dosage en termes de partage des risques et de flexibilité contractuelle, dans un rapport publié récemment sur l'économie des partenariats public-privé, il faut insister sur la nécessité de partager les risques de manière adéquate entre la partie et l'opérateur privé. Stéphane SAUSSIÉ (2015).

Il faut à ce propos évoquer la possibilité, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), de définir des clauses de bornage des recettes afin de ne pas faire peser l'intégralité du risque d'exploitation sur l'opérateur. Stéphane SAUSSIÉ (2012).

Il ne faut surtout pas croire que le fait de blinder le contrat le départ et de bloquer les possibilités de renégociation permettra à la population de laisser ensuite l'opérateur tout gérer. Il ne faut pas que le contrat soit trop flexible, dans le sens où l'opérateur doit s'engager sur un certain nombre des choses. Mais il ne faut pas non plus qu'il soit trop rigide car comme tout contrat de long terme, on sera amené à le renégocier, c'est certain. Il faut donc anticiper la manière avec laquelle on va négocier, comment on impliquera les tierces parties, les citoyens en particulier, et comment on communiquera dessus. L'enjeu est de trouver le bon dosage, afin d'aboutir à un contrat agile. Stéphane SAUSSIÉ (2012).

Selon notre vision, qui s'appuie sur d'autres études moins nombreuses, c'est que la négociation n'est pas forcément porteuse de risques, les adaptations contractuelles peuvent constituer au contraire des leviers. Elles vont en effet dans une bonne direction si les deux parties sont dans une philosophie équilibrée et qu'elles arrivent à renégocier en impliquant les personnes qui ne sont pas directement autour de la table, les usagers et les citoyens en particulier.

La relation doit s'envisager comme en partenariat, les deux parties doivent s'investir dans la relation. C'est primordial mais souvent difficile à faire comprendre.

Il est important de définir au moment de la conception du contrat, comment on va impliquer les tierces parties dans la renégociation, il faut que l'accord soit gagnant.

Enfin, le partenariat a plusieurs enjeux qui puissent permettre aux partenaires d'innover et de faire croître leurs économies, etc.

1.1.2. Rôle des acteurs dans le partenariat

Bien que plusieurs entreprises et gouvernements puissent individuellement améliorer la durabilité, la collaboration dans ce domaine peut apporter mieux. Le processus de collaboration et de partenariat est l'élément clé du développement durable.

Ce dernier peut être à l'origine de lancement d'un processus de dialogue entre toutes les parties prenantes et d'identification des mécanismes et des plans d'actions pour accomplir les objectifs d'un partenariat durable.

A. Acteur public

La représentation de l'Etat, a elle aussi changé. Dans le modèle interventionniste sinon- (homogène) par sa centralisation et l'organisation hiérarchique. Son rôle était celui d'un médiateur arbitrant les demandes parfois incompatibles provenant des divers groupes sociaux. Cooren F., & Taylor, J. R. (1997)

Il joue paradoxalement un rôle déterminant dans la vie associative, aussi bien pour en garantir la liberté que pour l'organiser, la canaliser et le financer. La fonction de l'Etat tend à concilier et à dépasser libéralisme et dirigisme. Elle consiste en la nécessité pour l'Etat d'être organisé de manière à regrouper les services publics par fonction.

Remplir suppose: la décentralisation par service, qui contre balance le surcroit de puissance de fait à laquelle conduit inévitablement l'accroissement des activités étatiques, le caractère de fonction obligatoire que remplit le service public, qui ne confère pas de droit subjectif de commandement à celui qui l'assure, mais une compétence..

La garantie du gouverné se trouve alors dans la loi qui détermine la compétence de chaque agent, dans la hiérarchie, qui comprend tous les agents etc.

Dans le contrôle supérieur que les gouvernants peuvent et doivent exercer sur les agents; et la responsabilité alors que la notion de souveraineté justifie l'irresponsabilité de l'Etat, celle de service public fonde sa responsabilité.

Depuis un siècle, les deux principaux changements résident d'une part dans l'évolution des activités de service et de la notion qui les désigne. Et d'autre part dans la mondialisation des activités, qui relativise et affaiblit le cadre national dont la fermeture servait de support à la souveraineté de l'Etat. Philippe Beaujard, Laurent Berger et Philippe Norel (2009).

Mais ces changements ont renforcé la nécessité de l'organisation objective de l'Etat comme ensemble des services publics dont Léon Duguit a formulé les principes tout en la rendant désormais plus complexe. Philippe BRACHET (1995) L'Etat doit offrir et soutenir une législation qui encourage les initiatives d'un partenariat durable et aider à mettre en place un climat de libre action dans le partenariat, il peut aussi offrir des mécanismes de coordination entre les autorités locales, régionales et nationales avec les acteurs qui s'engagent dans les actions, il a aussi comme mission d'offrir des infrastructures nécessaires afin que les acteurs puissent s'engager dans des actions de respect des principes aux clauses, il peut aussi assister des organismes partenaires de cibler un type de partenariat non destructeur à travers son accompagnement.

Dans le cas d'un marché public; l'Etat contracte la firme x qui doit construire selon un cahier de charges une route en contrepartie du paiement de l'Etat. Dans le cadre de ce marché, l'Etat doit supporter les surcroits, les retards liés aux travaux. La firme privée n'a aucun indicatif pour s'assurer de maîtrise des coûts, et de la durabilité de l'infrastructure réalisée puisque dès la réception des travaux, l'Etat est le seul responsable de l'entretien, de la maintenance ainsi que d'éventuelles extensions.

B. Acteurs privés

Les partenariats publics-privés sont l'outil de prédilection pour doter un pays d'infrastructures, à condition que les infrastructures soient réellement indispensables à la vie des habitants, que le cadre juridique existe au plus haut niveau de l'Etat. Jeffrey Delmon (2010)

Compte tenu de la très longue relation (plusieurs dizaines d'années) qui va se construire les sponsors (les développeurs et investisseurs) et l'Etat, les ppp ne peuvent être viables qu'en l'absence de la corruption. Jeffrey Delmon (2010)

Les commissionnaires doivent rendre à l'Etat des ouvrages à mesure de survivre au temps et aux intempéries pour ne pas sacrifier les générations futures étant donné que les remboursements sont échelonnés dans le temps. Le partenaire privé doit apporter le signe de construction. Jeffrey Delmon (2010)

Souvent les ppp qui pouvaient aider les pays en développement de bénéficier en terme d'infrastructures; routes, aéroports, hôpitaux etc. Débouchent sur des échecs criants à cause de l'esprit capitaliste des investisseurs privés, ce qui peut constituer une bombe à retardement budgétaire souvent ignorée.

Et aussi à cause de l'amateurisme de certains coopérants, les ouvrages ont moins de chance de représenter les estimations des coûts inhérentes à l'exécution des travaux et pourtant en partenariat on ne se fait pas des cadeaux. Jeffrey Delmon (2010)

Si nous pouvons clarifier notre propos, le secteur privé auquel un marché a été confié par la personne publique est appelée à faire preuve de haute expertise, de respect des clauses contractuelles et à prendre également en compte la dimension sociale des usagers.

Bref, le rôle du partenaire privé est aussi important que celui de son partenaire public. Ils doivent tous éviter la corruption; qui de tels genres de marché et promouvoir l'intérêt général des usagers qui sont d'une manière ou d'une autre des contribuables.

1.2. Coopération au développement

1.2.1. Coopération Nord-sud

La coopération met en présence deux organisations, deux Etats ou plus qui signent des accords dont chacun pourra scrupuleusement respecter et ce, en opérationnalisant le principe de réciprocité, c'est-à-dire mêmes rapports de force en dépit des intérêts divergents. Jacques de Bandt (1992)

Nous essayons de ce fait de nous attarder sur le caractère pluri sémique du concept coopération. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'aucun pays ne peut vivre à vase clos; toutefois la plus importante question que l'on peut se poser est à qui profite cette coopération Nord-Sud? Anne Marie MUREAU (2010).

Au nord bien entendu pour deux raisons:

1. **L'impérialisme du Nord** : le nord ne veut pas du tout du développement du sud. Celui-là a un nom de la mondialisation a créée des pôles de concentration, or, qui dit concentration pense à la puissance et à la haine. La concentration extrême de la puissance conduit à l'autodestruction de l'humanité. MBUYI KABUNDA et Toni Jiménez LUQUE (2009).

a. Sur le plan économique

Les matières premières sont produites au sud, mais vendues au nord aux prix du marché mondial unilatéralement fixés par les grandes puissances qui ont plusieurs fournisseurs. Et les produits manufacturés sont vendus à leurs clients partenaires du sud à des prix exagérément élevés. La division internationale du travail tant vanté n'a pas pu déséquilibrer la balance.

b. Sur le plan politique et diplomatique.

Les chefs d'Etat Africains ne sont que des valets dans leurs homologues occidentaux dont ils reçoivent les diktats sur le mode de gestion politique.

L'histoire nous renseigne bien que toutes les élites politiques qualifiées nationalistes ou des patriotistes ont toujours été considérés comme personne non grata (personnes indésirables) par les maitres du monde du nord.

c. Sur le plan socioculturel

Le droit à la différence n'existe pas, l'on cherche à tout prix à déposséder l'Afrique subsaharienne de son identité culturelle sous prétexte que les cultures africaines sont archaïques et contre le développement.

La tendance porte sur la tuber culture c'est-à-dire une culture planétaire. Modes alimentaires, vestimentaires et voire perception du monde sont imposés à l'autre sous le label de coopération, partenariat ou assistance. Le sentiment de paternalisme s'est déjà enraciné que cela. Où est alors la part de l'Afrique? Ce qui nous amène à la responsabilité des africains.

2. La mauvaise gouvernance des pays africains

Les radicaux du sud continuent à responsabiliser le nord sur le sous-développement:

Le développement du nord est lié au sous-développement du sud

Le sud n'est pas pauvre, mais appauvri par le nord; le sud est sous-développé parce qu'il faut le coloniser. Jusqu'à quand le continent africain continuera-t-il à se justifier de la sorte au lieu de perdre son sort et s'assumer souverainement pour l'intérêt de son peuple.

Ce que l'on a nommé éléphants blancs est connu de beaucoup de scientifiques. Il s'agit de dépenses ostentatoires, de l'exhibitionnisme creux dont font montre certains dirigeants africains, un profit de leurs familles et d'une infirme minorité qui les entoure pendant la grande majorité croupisse dans la misère la plus noire: l'Afrique reste le seul continent au monde où les présidents dirigent par défi sans majorité sociologique, une volonté populaire qui devrait être l'expression de toute démocratie agissante même du développement de l'Afrique. Ousmane DIANOR (2000).

Nous retiendrons que le développement de nos sociétés ne viendra pas d'ailleurs, mais de notre capacité de nous organiser comme sociétés du marché, dont le néolibéralisme triomphant entant que modèle qui dissocie l'économie du social.

Si nous ne nous organisons pas nous-mêmes, qu'il engage notre responsabilité psychologique entant que société sous l'égide de notre Etat, alors nous continuerons à croire faussement que nous sommes des victimes des autres, là où plutôt c'est notre propre irresponsabilité qui demeure la vraie cause de nos malheurs.

1.2. DEVELOPPEMENT

Le terme développement n'ayant pas une définition unanime, nous tâcherons d'en donner les facteurs et les indicateurs ou les caractéristiques. Lengyel PETER (1971).

a. Facteurs de développement

- Les ressources naturelles;
- Les ressources humaines;
- Les ressources matérielles et financières
- L'organisation.

b. Les indicateurs de développement

Il en existe plusieurs, mais le PNUD essaye de principalement les réduire à trois comme outils de développement atteint par un pays:

Longévité et santé sur base de l'expérience de vie;

Le niveau d'éducation mesurée par le taux d'alphabétisation des adultes et du taux brut de scolarisation combiné.

Possibilité d'accès à un niveau de vie décent sur base du PIB par habitant.

Quant à nous, nous dirons est développé, un peuple qui répond majoritairement aux critères suivants:

Logement décent;

Transport facile;

Alimentation équilibrée;

Communication facile;

Accès aux soins de santé ;

Education assurée;

Accès à l'eau potable et à l'électricité;

1.3. Opportunités dans le partenariat public-privé pour le développement

Les opportunités à saisir peuvent être provinciales, nationales ou internationales.

1. Référentiels sur le plan national et local

Un référentiel est un ensemble des documents ou d'expériences sur lesquels on peut s'appuyer pour enrichir un plan, un programme ou un projet de développement. C'est un préalable à toute action de développement.

Le référentiel aide les potentiels intervenants dans le projet à se renforcer sur les plans local et international.

a. LES OMD

Il s'est remarqué des échecs répétés dans la mise en œuvre de presque tous les domaines de la vie qui tendent au développement, ainsi a été fixé en l'an 2000 les objectifs du millénaire pour le développement par les 189 membres de l'ONU et ce fut à atteindre en 2015.

Le huitième et le dernier des OMD de réfère à la mise en place d'un partenariat pour le développement faisant celui-ci par la libération du commerce international, une réduction de la dette et les conditions plus avantageuses pour les PMA.

b. LES ODD

Au sommet sur le développement durable le 25/09/2015, les Etats membres de l'ONU, un nouveau programme de développement durable qui comprend un ensemble de 17 objectifs de développement durable ODD pour mettre fin à la pauvreté d'ici 2030.

c. Charte du citoyen (G.B) (extrait) 1991

Philippe BRACHET écrit à propos que la Charte du citoyen est le programme de la portée la plus grande possible pour élever la qualité, augmenter le choix, garantir une valeur supérieure et accroître la responsabilité. Pour lui, il croit qu'il servira de modèle non seulement en Grande Bretagne mais pour les autres nations du monde.

Le but de la Charte du citoyen est de permettre à ces qualités de se déployer.

Il faudrait tenir compte de quatre thèmes principaux pour réussir:

- La qualité : un nouveau programme consistant pour améliorer la qualité des services publics;
- Le choix : chaque fois que le choix est possible entre producteurs concurrents, il est le meilleur aiguillon pour améliorer la qualité ;

2. Les indicateurs de performances des collectivités locales

Les indicateurs sont des normes ou des indices qui servent à mesurer le degré de développement atteint par un pays. Et selon Philippe BRACHET, il est arrivé aux 4 conclusions que nous énumérons dans le paragraphe suivant :

1. Les indicateurs doivent exprimer les intérêts des citoyens;

2. Ils doivent autant que possible porter sur le coût, l'économie et l'efficacité, autant que sur la qualité et l'effectivité;
3. Ils doivent permettre des comparaisons utiles dans le temps et entre autorités publiques;
4. Ils doivent concerner les principaux services fournis par les collectivités locales, centré sur les aspects qui reflètent les performances de chaque collectivité.

Concernant la performance, elle peut se mesurer selon 3 critères généraux: L'économie (l'apport des ressources), l'efficacité (la façon de les utiliser) et l'effectivité (ce qui est réalisé avec).

1.4. Contexte et la méthodologie de l'étude

Ces deux concepts -suivi et évaluation) permettent de tirer des leçons des réussites et des échecs passés et fournissent les informations nécessaires à la prise de décisions afin que les initiatives actuelles et avenir contribuent à améliorer la vie des populations et élargir leurs choix. Cela nous conduit à parler de la modélisation de l'analyse CATWOE et aussi de l'analyse patrimoniale dans la partie qui suit. NGALAMULUME, TSHIEBUE. (2017).

Nous pouvons illustrer l'utilisation de cet outil de la systématique à travers l'analyse de la situation du partenariat public- privé dans la ville de Kananga.

Qu'entendons-nous par le concept CATWOE?

C: Customer Clients, Victime ou bénéficiaire

Population directe de la ville de Kananga (bénéficiaire directe)

Province du Kasaï central (bénéficiaire indirecte)

A: Acteurs l'Etat, Entreprise, Organismes, populations.

T: Transformation: processus issus de transformation (pour que le partenariat public-privé puisse arriver aux résultats escomptés, il faut quitter d'un point vers un autre c'est-à-dire du négatif au positif). De toutes les façons, il faut partir du partenariat public-privé purement symbolique à un véritable partenariat public-privé favorisant le bien-être de tous les usagers.

Et le traitement des données par la grille d'analyse patrimoniale. Elle est une matrice à 6 colonnes à travers lesquelles le système identifie les acteurs, les atouts ou richesses, les menaces ou problèmes, les stratégies, la cohérence interne ainsi que la cohérence externe d'un problème ou d'un phénomène considéré comme système (global et complexe).

1.5. Présentation des données et l'interprétation des résultats.

1.5.1. Présentation des données

Tableau N°1. Projet de construction du corridor économique entre la RDC et l'Angola (1ère phase) en USD.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	COUT UNITAIRE USD	FREQUENCE	TOTAL
A. Mesures générales : installation de chantier					
Installation et repli chantier	Inclue dans les couts des entreprises				
Mise en œuvre des mesures HSE	Inclue dans les couts des entreprises				
Végétalisation des talus, gites d'emprunt et lutte contre l'érosion	PM	PM	PM	PM	
Sous-total A					
B. Mesures spécifiques					
Déplacement d'une partie du réseau électrique pour constituer l'emprise routière dans la ville de Mbuji-Mayi	Forfait	1	---	1	43.713
Recrutement d'une firme pour les activités de sensibilisation/communication sur le MGP, la sécurité routière, protection de l'environnement, règles d'hygiène et lutte contre les IST/SIDA et COVID-19	Forfait	1	250.000	1	250.000
Activités de reboisement compensatoire (pour ± 50 Ha dans la zone du projet en 5 ans)	Ha	50	2000	1	100.000
Sous-total B					393.713
C. Mesures d'accompagnement (initiatives complémentaires)					
Mesures environnementales relatives aux infrastructures connexes (forage, réhabilitation des marches, écoles, centres de santé, etc.)	forfait	PM	PM	PM	PM
Sous-total C					
D. Surveillance et suivi environnemental, Mécanisme de gestion des plaintes et renforcement des capacités					
Recrutement d'un expert socio-environnemental au sein de CI	Homme/mois	1	4000	60	240.000
Equipement de l'unité de gestion environnementale et sociale de la CI en matériels roulants, informatiques et bureautiques pour la gestion de projet	Forfait	1	50000	1	50000
Appui aux coordinations provinciales de l'environnement pour le suivi environnemental (véhicules, équipements meubles et informatiques)	Forfait	2	75000	1	150000

Appui aux divisions provinciales du Genre et famille: construction des maisons de la femme (bâtiments et équipements meubles et informatiques)	Bâtiment	PM	PM	PM	Connexes
Audit environnemental de mise en œuvre du PGES en fin du projet	Année	1	50000	4	200000
Bilan environnemental de mise en œuvre du PGES en fin du projet	Forfait	1	50000	1	50000
Fonctionnement du mécanisme MGP	Forfait	1	294.000	1	294.000
Fonctionnement du mécanisme VBG	Forfait		PM	PC M	864380
Renforcement des capacités des intervenants au projet	Session/année	1	20000	3	60000
Sous-total					19083380
E. Plan complet de réinstallation					
Budget du PCR	1	1	1	1	3 134 868
Sous-total E					3 134 868
Sous-total A+B+C+D+E					5436961
Imprévus (10%)					543696,1
TOTAL GENERAL					5980657,1

Source : rapport de la Banque africaine pour le Développement 2019.

1.5.2. Interprétation des résultats

Tableau n°2. Analyse patrimoniale

Acteurs	Atouts	Menaces/problème	Adaptabilité/stratégies	Cohérence interne	Cohérence externe
---------	--------	------------------	-------------------------	-------------------	-------------------

Etat/Gouvernement Provincial	Sécurisation (l'Etat n'a pas joué son rôle comme ça devrait se faire	Désengagement dans le partenariat public-privé (un relâchement de la part de l'Etat	Il n'y a pas eu la promotion des investissements privés à cause de non-respect des clauses contractuelles	Le projet était cohérent mais n'a pas répondu aux attentes locales/base	L'objectif de développement durable n'était pas atteint, alors que les partenariats le sous-entendent. Un contrat bidon (qui n'a profité qu'à une classe celle de chinois qui sur le terrain récupérés anarchiquement des montants important aux postes de péage ouverts à Matamba, à Lueta et à Kalamba-Mbuji et ceux reçus de l'Office des Route, alors qu'aucun chantier n'était visible sur ladite route.
Entreprise Privé de mise en œuvre/CREC-7	Appui technique, matériel et Financier (l'Entreprise n'a pas respecté les clauses contractuelles	Me-gestion/détournement(, pas l'esprit d'équipe et du travail, incompetence (tout est revenu dans la case du depart), 25.000.000,000 USD (vingt-cinq millions de dollars américains) ressort dans le contenu de l'accord que la société CREC-7 devait pour construire deux ponts, l'un sur la rivière Kasai, l'autre sur la rivière Lueta et une route en terre battue long de 220 km sur le tronçon Kananga-kalamba-Mbuji, or le devis réel des travaux	Non flexibilité aux réalités locales	IDEM	IDEM

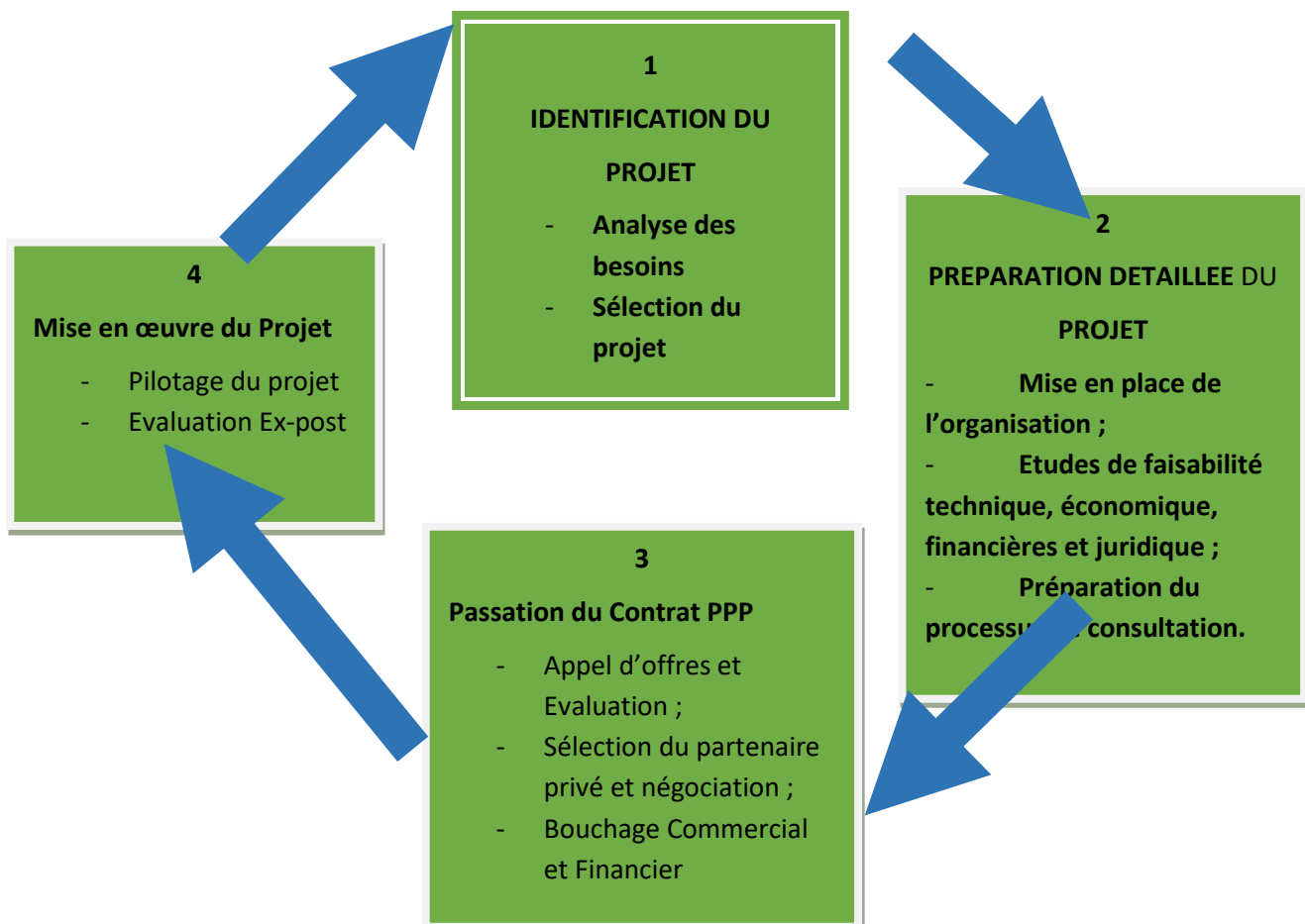
		dressé par la Direction de l'Office des routes est de l'ordre de 4.080.000,00 USD (quatre millions quatre-vingt mille dollars américains)			
Usagers	Main d'œuvre locale, le paiement des taxes et impôts (malheureusement	La population ne s'est pas approprié de l'action, car tout était à l'intérêt des chinois	Participation non active des usagers	IDEM	IDEM

Source : faites par nous même

La visée première pour laquelle la route de Kalamba-Mbuji-Kananga a été ouverte, était pour désenclaver la province et lui donner accès à la mer. C'est ainsi que nous avons essayé de ressortir quelques atouts de la construction de ladite Route à la section précédente.

Cette fois-ci nous aimerions parler des effets pervers que nous avons appelés les externalités de l'accord relatif à la construction de la route Kananga Kalamba-Mbuji. En effet, le tout commence par le non-respect de la procédure de l'octroi de marché par le Gouvernement. Avant de continuer, nous proposons les principales étapes d'un projet en Partenariat Public-Privé (PPP). (Figure ici-bas)

Figure N°1 : les principales étapes d'un projet en Partenariat Public-Privé (PPP)



Le grand problème se pose à la troisième étape: passation du contrat PPP. Cette étape n'a pas été suivie, les offres n'ont pas été lancées et par conséquent, il n'y a pas eu sélection du partenaire. Tout s'est passé par des arrangements particuliers car déjà cette Société était opérationnelle au pays depuis 2009.

Sur le plan formel, le contrat conclu entre la société CREC-7 et la Province du Kasai Occidental l'a été en violation manifeste de la loi alors que au niveau du fond, ce contrat souffre d'inexécution fautive par la partie chinoise.

Quant à la forme, la conclusion de l'accord est manifestement illégale

- **Sur le Plan Technique**

Nous allons ici nous inspirer de propos d'un expert anonyme en ponts et chaussées qui donne son point de vue: sur le plan technique, la gestion de la piste routière Kalamba-Mbuji-Kananga pose problème. On ne peut pas travailler sur une route sans études, sans laboratoire de chantier, c'est criminel!... jusqu'à présent, j'ai du mal à parler de la route proprement dite de Kalamba-Mbuji, c'est une piste saisonnière et pour ça faudra-t-il apporter une Entreprise chinoise.

- **Sur le Plan économique-organisationnel**

L'installation du poste de péage par la Société chinoise paraît pour nous un problème d'ordre organisationnel entre le Gouvernement Provincial et Société Chinoise. Les fonds qui pourraient être perçus par les services étatiques de province pour alimenter la caisse de l'Etat, sont malheureusement perçus par la Société chinoise pour s'en accaparer.

Cette situation a prouvé combien l'accord entre le Gouvernement Provincial et le CREC-7 était un contrat léonin (bidon) où la Société chinoise gagne au détriment du Gouvernement Provincial; alors que dans les pareilles circonstances il s'agit d'un contrat gagnant-gagnant.

Parce qu'ils perçoivent les frais de péages, les chinois n'ont pas tenu compte de tonnages que la route pouvait supporter; ils ont commencé à faire passer le monde (beaucoup de gens) malgré la charge à sa disposition ce qui a conduit à un délabrement important de la route

- **Travaux d'entretien de l'ouvrage**

Encore un mal qui aggrave, les travaux d'entretien de route n'avaient pas été suivis, les eaux de ruissellement emportent la terre, les camions bennes creusent la piste avec leurs pneus très chargés de personnes et alors le Gouvernement provincial ne pense à l'entretien de cette route d'intérêt national. C'est ainsi que la chaussée ne fait que se détériorer, les bourbiers se multiplient à divers endroits et

autres points chauds. De manière accélérée, la province du Kasai Central est entrain une fois de nouveau de s'enclaver suite à la disparition de cette route.

Il sied de noter que la première de cette route consacrée au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) coutant une somme s'élevant à cinq millions neuf cent quatre-vingt mille six cent cinquante-sept et un virgule un Dollars US (5980657,1 USD) comme l'indique le tableau dans les pages suivantes.

- **Critiques et suggestions**

Les gouvernements faisant face aux contraintes liées aux ressources publiques et à l'espace budgétaire, tout en reconnaissant l'importance de l'investissement dans les infrastructures pour développer leur économie, se tournent de plus en plus vers le secteur privé comme apport alternatif supplémentaire pour combler la marge de financement. Ce qui est une bonne chose.

Toutefois, étant donné la nature à long terme de ces projets et leur complexité, il est difficile d'identifier toutes les éventualités au cours du développement du projet.

Il se peut également que, pour un certain nombre des raisons, certains projets échouent ou cessent avant le terme prévu: changement dans la politique du gouvernement, échec de l'exploitant ou en raison des circonstances extérieures, telle est la force majeure.

- **Recommandations**

1. A la population

Elle doit développer la culture du respect des ouvrages à intérêt communautaire, payer des impôts et taxes, s'impliquer et s'approprier de l'action.

2. Aux ONG

Elles doivent rédiger des plaidoyers, mener des monitorings, promouvoir l'éducation citoyenne, organiser des séances de sensibilisation.

3. Aux investisseurs

Ils doivent disposer d'une expertise nécessaire dans l'exécution des travaux, apporter des matériels appropriés, respecter les clauses contractuelles.

4. A l'Etat

Il doit conduire à la bonne gouvernance, sécuriser et respecter les clauses; il doit promouvoir le secteur privé en instaurant un climat des affaires susceptibles de promouvoir la croissance des entreprises compétitives, capables de créer de nouveaux emplois, cela passera par l'amélioration de l'environnement des investisseurs, tant pour les investisseurs nationaux qu'étrangers (cadre juridique et réglementaire, régime fiscal des entreprises).

Afin d'encadrer l'implémentation de partenariat public-privé, l'Etat congolais doit créer au sein du Ministère de l'économie et des finances, une unité centrale de gestion (UCG/PPP) de partenariat public-privé, tant au niveau national que provincial. Et cette unité aura pour mission d'accompagner les ministères sectoriels dans l'identification des études de flexibilité, la passation des marchés, l'évaluation et le contrôle des partenariats public-privé.

L'élaboration d'un cadre réglementaire et législatif adéquat constitue l'un des projets majeurs de l'unité centrale de gestion pour l'encadrement et le développement.

La pertinence est là, les contraintes ne sont pas en marge. Il appartient aux acteurs en présence de viser un partage équitable des gains mais aussi celui des risques y afférents au partenariat d'éviter, de prévenir et d'anticiper les événements pouvant probablement handicaper l'évolution des projets.

Les intervenants doivent faire preuve d'un comportement éthique (honnête, conscience) sous lequel les accords seront entachés d'irrégularités et le processus pourra être entravé.

Le gouvernement est convié à promouvoir les entreprises locales qui subissent les couts liés à la sous-traitance avec les grandes entreprises internationales qui imposent les règles de jeu dans leur partenariat afin de susciter les initiatives locales.

1.6. Conclusion générale

Tout au long de ce travail, le partenariat public-privé a été au centre de notre étude. Nous avons constaté que le partenariat est considéré comme une arène où chaque partie cherche à en tirer profit et dangereusement même en se servant de l'autre comme marchepied.

La coopération prouvée sans le concept mondialisation a fait voir ses faiblesses du fait qu'elle s'impose à tous mais au bénéfice des pays économiquement forts (ceux du nord).

La méthode systémique nous a servi à expliquer par l'analyse et la synthèse, le partenariat qui est non seulement un concept mais également un processus nécessitant des stratégies de mise en œuvre des ressources mobilisées en commençant l'impulsion. La démarche systémique nous a conduits à la clarification

Les référentiels nationaux et internationaux comme le DSCR, les OMD, les ODD, les techniques de l'information et de la communication, la présence des concessionnaires et des Etats nécessaires sont des opportunités de part et d'autres dans le partenariat public-privé.

✓ La corruption, l'insécurité, le taux d'intérêt élevé, l'ingérence, le clientélisme, le détournement se sont révélées être des contraintes à la promotion du partenariat public-privé.

✓ La bonne gouvernance, l'appropriation, la sécurité et la paix, le suivi-évaluation sont des conditions-cadres ou facteurs qui permettent au partenariat public-privé de produire des effets escomptés durables.

BIBLIOGRAPHIE

1. PNUD RDC, rapport national sur le développement humain, 2008.
2. MOUMOUSSE, comprendre le Partenariat Public-privé, Ayibopost, 2016.
3. Carol Landry et Brigitte Gagnon, Les notions de partenariat et de collaboration induisent-elles un nouveau mode de recherche entre l'université et le milieu ?, Erudit, 1999.
4. CHALMERS LaRose, Introduction. Développement et inclusion : Le défi de notre temps, journal open Edition, 2016
5. Groupe de Banque Mondiale, La Banque mondiale contribue à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population de la République démocratique du Congo par le biais de l'éducation, de l'énergie, de la santé et d'autres services sociaux, 2024.
6. COLOMBE BRAUN DESHAIES, les avantages et les enjeux du mode partenariat public-privé concernant l'intégration des stratégies et des incitatifs liés au cycle de vie des immeubles: analyse de la littérature et étude du cas de la maison symphonique de Montréal, mémoire, université du Québec à Montréal, 2012.
7. Stéphane SAUSSIÉ, économie des partenariats public-privé, développement théoriques et empiriques, Edition De Boeck, 2015.
8. Stéphane SAUSSIÉ, les enjeux d'innovation liés aux partenariats public-privé (PPP), Millénaire3, 2012.
9. François Cooren et James R. Taylor, L'organisation comme effet de médiation : Redéfinir le lien entre organisation et communication, open Edition, 1997.
10. Philippe BEAUJARD, Laurent Berger et Philippe Norel Prologue. Par-delà l'eurocentrisme : les mondialisations et le capitalisme au prisme de l'Histoire globale, CAIRN, (2009).
11. Philippe BRACHET, Problématique du partenariat public, 1995.
12. Jeffrey DELMON, Partenariats public privé dans le secteur des infrastructures Guide pratique à l'intention des décideurs publics, 2010.
13. Jacques de BANDT, Coopération, accords interentreprises, concurrence, 1992.
14. Anne Marie MUREAU, Europe communautaire dans la négociation Nord-Sud, Nouvelle édition internationale, 2010.
15. MBUYI KABUNDA et Toni Jiménez LUQUE, La République Démocratique du Congo Les droits humains, les conflits et la construction/destruction de l'État, 2009.

16. Ousmane DIANOR, Monnayer les pouvoirs, Espaces, mécanismes et représentations de la corruption, dans les *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, 2000.
17. Lengyel PETER, Approches de la science du développement socio-économique, UNESDOC, (1971).
18. <https://www.undp.org/fr/trois-contextes-de-developpement>
19. Martin KABUYA MULAMBA KABITANGA, note technique à l'intention de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ; dossier CREC-7 au Kasai Central, 2019
20. NGALAMULUME, TSHIEBUE. Gr., *Approche systémique des problèmes ruraux du monde en développement*, Cours de L2 / ISDR- TSHIBASHI, Kananga, 2017. Manuel de cours
21. Stéphane SOUCIER ; profession de sciences économiques à l'IAE Paris chercheur au Gregor
22. www.google.com. Les objectifs du millénaire ; les objectifs du développement durable
23. www.google.com. Partenariat public-privé ; rapport du PNUD, 2007.